

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Haute - Vienne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	8	4

Séance ordinaire du 3 juillet 2021

Date de la convocation :  
28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le trois juillet à dix heures  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :  
28 juin 2021

Présents : Madame CHEYRONNAUD

Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, COIFFE,  
DECONCHAT et REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de L. FAUCHER à N. DE JESUS,  
de C. BOUILHAGUET à E. COIFFE et de F. PIDEILL à C. CHEYRONNAUD

Objet de la délibération :  
Cotisation au COS

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités  
envers leur personnel, et que nous cotisons au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion  
répondant à cette obligation d'action sociale, il nous est proposé que notre collectivité vote les nouveaux montants à  
compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (Adopté en AG du 20 mai 2021 à 14h)

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le montant des cotisations suivants :

- Part ouvrière : 20 € par agent
- Part patronale : 0.8 % de la masse salariale totale avec un minimum de 140 €/agent adhérent. Ce  
pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et  
Régime particulier)
- Cotisation de retraités : 25 € (pas de part patronale)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les montants des cotisations dues au  
COS.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme en mairie le 5 juillet 2021.

Le Maire,  
Didier MARCELLAUD

